

Procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat de soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île, tenue lundi le 29 mai 2017 à l'auditorium du centre communautaire Roussin à 19 h 00.

Mot d'ouverture

Stéphane Soumis, président, souhaite la bienvenue aux membres.

1. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Il est proposé par l'exécutif de nommer Marie-Claude Morin à la présidence d'assemblée et de nommer Marie-Claude Tremblay au secrétariat d'assemblée.

Appuyé par
Adopté à l'unanimité

2. Lecture de l'ordre du jour et adoption

Stéphane Soumis présente l'ordre du jour ainsi que la procédure et le déroulement de la rencontre.

Il est proposé par Stéphane Soumis d'adopter l'ordre du jour.

Appuyé par
Adopté à l'unanimité

3. Séance d'affectation secteur direct à l'élève ; nouveauté de la convention collective S3 2015-2020.

Présentation faite par Geneviève Chicoine. Période de présentation, questions et commentaires.

4. Clauses 7-1.28 et 7-1.29 ; ajout d'heures lors des journées pédagogiques

Présentation faite par Sonya Tremblay. Période de présentation, questions et commentaires.

Proposition : Que l'assemblée générale mandate l'exécutif du SSEPI-CSQ à annuler l'entente verbale prise en 2015 entre la CSPI et l'exécutif alors en place. L'assemblée générale demande d'appliquer la notion d'ancienneté lors des journées pédagogiques conformément à la clause 7-1.29 de la convention collective S3 2015-2020.

Appuyé par Martine Chartrand

L'assemblée vote en faveur de la proposition.

Adopté à majorité

Levée de l'assemblée